

Voici un rapide CR de l'atelier sur les Terres en Friches animé conjointement par Eve Lalande et moi-même:

l'atelier s'est bien déroulé, chacun a pu s'exprimer et les échanges étaient de qualité. Les principales idées qu'il en ressort sont les suivantes:

Il y a deux sous-thématiques:

1. Risque de contamination des vignes en friche

Dispositifs arrachage + expérimentation sous-préfecture a permis d'arracher beaucoup de vignes en friches qui représentent un danger de contamination pour les viticulteurs voisins.

Néanmoins, il subsiste des vignes en friches:

- Dont le propriétaire est en liquidation: impossibilité légale de procéder à l'arrachage.
- Dont les propriétaires sont en indivision et ne s'entendent pas, dont la succession est en cours et n'aboutit pas
- Dont on ne retrouve pas les propriétaires

Les actions envisagées sont donc:

1. Rencontre entre les juges + mandataires et organismes accompagnant les viticulteurs. Objectif: trouver une solution pour pouvoir disposer des fonds nécessaires à l'arrachage des vignes pendant la procédure.
2. Identifier les vignes à arracher pour les exploitation en redressement, avant de passer en liquidation et qu'il ne soit trop tard.
3. Pour les propriétaires n'ayant pas les moyens financiers d'arracher: trouver des solutions à 0 coût (reboisement) ou créer un fonds de solidarité.
4. Veiller à une mise à jour régulière de la donnée des vignes en friches: qui recense, sur quel outil, qui vérifie?
5. 2. Avenir des vignes arrachées

Concernant les vignes ayant bénéficié du dispositif d'arrachage pour renaturation:

- Ne pas s'arrêter à ce constat de perte de surface agricole. Essayer de modifier cette condition et pouvoir réintégrer ces surfaces en usage agricole.
- A minima, permettre de faire des échanges de surfaces arrachées pour récupérer les terres de meilleure qualité

Profiter de cette "mise à plat" du paysage pour faire de la restructuration foncière et améliorer ainsi les opportunités de mise en place de nouvelles cultures.